

ultimatum

LE JOURNAL DE LA COALITION LARGE DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE (CLASSE)

POUR SUIVRE LE MOUVEMENT DE GRÈVE:
BLOQUONSLAHAUSSE.COM

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES



ÉTUDIANTES EN COLÈRE POUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE!

MANIFESTATION « FEMMES ET ACCÈS À L'ÉDUCATION », LORS DU 8 MARS.

ANDRÉA PIOTE, ÉTUDIANTE EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ ET MAXINE VISOTZKY, ÉTUDIANTE EN ÉTUDES FÉMINISTES.

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Le 8 mars, ça n'est donc pas une mini Fête des mères, ce seul jour dans l'année où l'on vient sanctifier notre rôle servile pour mieux nous y maintenir. Tout au contraire, la Journée internationale vient souligner l'extrême combativité des femmes à travers l'histoire et poser que c'est dans la lutte contre toute forme d'exploitation que nous trouvons notre dignité.

Le 8 mars veut unir et reconnaître les diverses luttes menées par des femmes à travers le monde: lutte pour le droit à l'avortement, lutte contre la violence, lutte pour l'autonomie, etc.

Au Québec, les enjeux exprimés sont nombreux et se rattachent à ceux de plusieurs autres pays. Ils concernent notamment les luttes contre la tarification des services publics ou la pauvreté, les revendications queer et la situation des femmes immigrantes. Cette année, étant donné la mobilisation générale contre la hausse des frais de scolarité, le thème de l'éducation s'est imposé comme l'un des thèmes majeurs de la journée. En effet, à l'heure où la question de l'accès aux études supérieures est sur toutes les lèvres, on doit considérer l'impact néfaste de la hausse sur les femmes et réaffirmer l'importance de l'éducation dans la lutte pour l'émancipation.

LE 8 MARS 2012, À MONTRÉAL

À Montréal, cette Journée internationale des femmes a débuté par une action du Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM, qui a transformé le registrariat de l'université en garderie autogérée afin de rendre compte de la difficile réalité de ceux et celles qui, au jour le jour, doivent concilier travail, famille et études. Cette action visait par ailleurs à souligner la situation des mères monoparentales et la précarité d'emploi chez les femmes.

Indépendamment, dans les CÉGEP et universités, plusieurs activités étaient organisées, notamment un café-philo féministe au Vieux Montréal ainsi qu'un atelier de discussion et de création organisé par le Collectif féminisme et droit de l'UQAM. Des étudiantes ont également tenu une vigile pro-choix en face de la clinique Morgentaler en réaction au rassemblement «40 jours pour la vie» qui appelle à «prier pour la fin de l'avortement».

De nombreuses manifestations aux revendications diverses se sont succédées tout au long de la journée; d'abord, une marche dans le quartier Villeray pour dénoncer la tarification des services publics. Puis, à 15 heures, se sont rassemblé-e-s des étudiantes et étudiants afin de marcher pour les femmes et l'accès à l'éducation. Cette manifestation, lors de laquelle les femmes en ont profité pour dénoncer les publicités sexistes tout au long du trajet, s'est terminée au point de rendez-vous d'une autre marche, celle-là organisée par le collectif Femmes de diverses origines. Finalement, la journée a pris fin avec la marche queer et féministe «(Re)vivre la nuit».

RETOUR SUR LA MARCHÉ «FEMMES ET ACCÈS À L'ÉDUCATION»

Si le 8 mars doit être une occasion pour réfléchir à certaines problématiques féminines et féministes, la grève devrait aussi être un bon moment pour mettre celles-ci de l'avant et idéalement pour faire avancer des revendications allant dans le sens d'une égalité véritable entre les sexes. Par exemple, dans la manifestation étudiante du 8 mars, plusieurs féministes se sont dites déçues du fait que le service de sécurité était majoritairement mené par des hommes, que les mégaphones étaient majoritairement accaparés par ceux-ci et qu'il était difficile de faire scander à la foule des slogans liant le féminisme à la lutte étudiante. Plusieurs ont aussi remarqué l'évacuation de la critique féministe, alors que la manifestation devenait de plus en plus axée sur le seul fait de la hausse des frais de scolarité. Était-ce dû à un manque d'informations concernant le thème de la manifestation, ou à un manque de sensibilisation, voire un désintérêt envers les enjeux féministes de la grève? Loin de vouloir diviser la lutte, cette marche avait au contraire pour but de souligner le fait que la hausse des frais de scolarité contribue à perpétuer les inégalités entre les hommes et les femmes, toujours présentes dans la société.

On remarque donc que, même lors de la journée du 8 mars, il n'est apparemment pas évident de mettre de l'avant les revendications féministes dans la lutte. Pourtant, ces revendications permettent d'élargir la réflexion autour de l'impact de la hausse des frais de scolarité et du contexte social de laquelle elle émerge; femmes, immigrants et immigrantes, parents étudiants, population étudiante étrangère ou issue de familles à faible revenu sont autant de personnes qui seront particulièrement affectées par cette hausse.

Les critiques qui ont été faites par rapport au déroulement de cette manifestation révèlent des problèmes récurrents quant à nos pratiques organisationnelles et aux rapports de pouvoirs genrés qui subsistent dans la lutte étudiante. Il n'apparaît pas évident de faire avancer la cause des femmes dans la lutte étudiante, étant donnée la récupération qui a été faite de cette marche des femmes pour l'accès à l'éducation. Les femmes ont pourtant le droit à la révolte, et non pas seulement à des bouquets de roses!

MANIFESTATION FAMILIALE

DIMANCHE 18 MARS, 13H,

À Montréal, Québec, Sherbrooke et Alma
D'autres villes suivront.

Plus d'informations sur le calendrier de Bloquonslahausse.com

BLOCAGE DE LA CREPUQ

Une belle action violemment réprimée

LÉA AUDET, ÉTUDIANTE EN HISTOIRE, CULTURE ET SOCIÉTÉ

C'est dans le calme que plusieurs centaines d'étudiants et étudiantes se sont dirigé-e-s vers l'édifice de Loto-Québec, où sont situés les bureaux de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) mercredi le 7 mars dernier. Les organisateurs et organisatrices ont choisi ce lieu symbolique pour montrer leur mécontentement, notamment face à la mauvaise gestion des universités et des salaires faramineux versés aux membres de la direction des universités, mais surtout pour démontrer leur opposition à la hausse des frais de scolarité. La CREPUQ appuie en effet la hausse annoncée par le gouvernement, alors que leurs membres dilapident des millions de dollars en voyages à l'étranger, en hôtels de luxe et autres dépenses injustifiées. Ils se votent, entre eux, des augmentations de salaire et des primes de départ abusives, alors qu'ils se plaignent du sous-financement des universités. Les étudiants et étudiantes ont entouré le bâtiment et bloqué l'accès aux portes de l'édifice de Loto-Québec en début d'après-midi, en signe de désaccord.

Le tout se déroulait pacifiquement et dans une ambiance festive, jusqu'à ce que la police anti-émeute arrive - à la recherche d'une émeute. La tension au sein des étudiants et étudiantes est montée d'un cran. On entendait la foule scander des slogans tels que « On reste pacifiques » ou « Police partout, justice nulle part ». Les étudiants et étudiantes n'avaient pas tort de réclamer la justice, car l'anti-émeute a usé, sans jugement, d'une force démesurée. Le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) n'avait qu'un objectif : disperser la foule, par tous les moyens possibles. L'intervention brutale a d'ailleurs coûté des blessures importantes aux étudiants et étudiantes. Les forces policières n'ont pas hésité une seconde avant de frapper les protestataires, de les insulter et de les menacer. Francis Grenier, un étudiant du Cégep de Saint-Jérôme, a reçu une grenade assourdissante au visage,

lancée par un policier. Il a été atteint par des éclats du projectile à l'oeil droit et a dû être transporté d'urgence à l'hôpital. Il devra attendre plusieurs semaines avant de savoir s'il retrouvera l'usage de cet oeil.

Indigné-e-s par la violence policière, des étudiants, des étudiantes et des professeur-e-s se sont réuni-e-s le soir même au parc Émilie-Gamelin, pour faire entendre leur voix. Cette vigile visait à dénoncer la violence utilisée par la police plus tôt dans la journée et à soutenir Francis Grenier, qui devait subir une opération importante dans la nuit du 8 mars. Les gens ont marché vers les bureaux du SPVM, où la tension est montée d'un cran sans qu'il n'y ait de bris matériel. Malheureusement, l'escouade anti-émeute s'en est prise aux manifestants et manifestantes qui étaient revenu-e-s allumer des bougies au parc Émilie-Gamelin. Avant même d'avoir pu s'exprimer contre la brutalité survenue au courant de la journée, les protestataires ont du essayer coups de matraque et bouffées de poivre de Cayenne des forces de « l'ordre ».

Nous souffrons pour l'un des nôtres, un étudiant qui croyait à la cause, et qui a été mutilé par les forces policières. Il s'est levé un matin en allant défendre l'accessibilité aux études et a terminé sa journée avec un oeil en moins.

À toi Francis.

Solidairement,
L'équipe nationale de la CLASSE

ULTIMATUM SECONDAIRES EN ACTION!

Pour que la mobilisation s'élargisse!

disponible au bureau de l'ASSÉ,

écrire à secondaire@asse-solidarite.qc.ca



L'ÉCONOMIE D'ABORD,
LES ÊTRES HUMAINS ENSUITE

MANIFESTATION INTERNATIONALE

MARDI 13 MARS, 13H, MONTRÉAL
SQUARE VICTORIA, (métro square Victoria)

MANIFESTATION CONTRE LA BRUTALITÉ POLICIÈRE

JEUDI 15 MARS, 17H, MONTRÉAL
CARRÉ BÉRI (métro Berri-UQAM)

Partout on
veut nous
faire taire,
Partout nous
résistons!

Manifester, un droit!

Quels sont mes droits en manifestation?

PAR LE COMITÉ DE MOBILISATION DROIT-UQAM

Le droit de manifester est garanti par la Constitution canadienne et par divers traités internationaux. En effet, celui-ci découle de plusieurs libertés fondamentales codifiées à l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés, plus précisément la conjonction des libertés de réunion pacifique, d'association, d'opinion et d'expression. Ainsi, en tant que droit fondamental, le droit de manifester n'est aucunement conditionnel à l'obtention d'un quelconque permis de manifester ou au dévoilement du trajet aux forces policières. Une rue, ça ne se demande pas, ça se prend! De même, bien que la Ville de Montréal ait flirté un temps avec l'idée d'interdire de se masquer le visage, elle n'est jamais allée de l'avant avec ce projet qui, manifestement, aurait contrevenu à la Charte. Toutefois, le déguisement dans un dessein criminel est une infraction punissable par un emprisonnement maximal de 10 ans (art 351(2) C cr).

CADRE JURIDIQUE D'UNE MANIFESTATION

Aujourd'hui, lors des arrestations de masse, les forces policières donnent plus souvent des amendes en vertu des règlements municipaux ou du Code de la sécurité routière. Bien qu'il ne s'agisse pas d'infractions criminelles ayant pour conséquence l'ouverture d'un casier judiciaire, ces arrestations de masse et l'attribution d'amendes ont néanmoins un effet dissuasif. Par contre, certaines organisations militantes ont entamé un processus judiciaire dans le but de faire invalider ces règlements sous prétexte qu'ils sont en flagrante contradiction avec la Charte.

Évidemment, il faut savoir que la simple action de manifester engendre un risque d'arrestation. Par conséquent, il est primordial de connaître ses droits. La Charte offre une protection constitutionnelle contre les fouilles abusives et contre les arrestations arbitraires. Concrètement, ce droit protège les manifestants et les manifestantes contre les fouilles et les arrestations sans mandat à moins que les forces policières aient des motifs individualisés, raisonnables et probables de croire qu'une infraction a été ou va être commise et qu'une fouille permettrait de recueillir des éléments de preuve. De plus, suite à une mise en état d'arrestation, la police a l'obligation de divulguer les chefs d'accusation en vertu desquels la personne est arrêtée. S'il n'y a pas de chefs d'accusation, la détention physique ou psychologique est illégale. Il est important de noter, dès que cela est possible, tous les détails liés à l'arrestation. Le numéro de matricule de l'agent ou de l'agent(e) qui a procédé à l'arrestation, sa description et la chronologie des événements sont des informations essentielles à conserver. En état d'arrestation, il est seulement obligatoire de mentionner son nom, son adresse et, pour une infraction criminelle, sa date de naissance. Une personne doit divulguer son identité à la



police seulement si elle est en état d'arrestation ou si elle reçoit un constat d'infraction.

Les forces policières ont aussi des obligations. À ce sujet, l'article 6(1) du Code de déontologie des policiers du Québec est très clair : un agent ou une agente de police ne peut pas user d'une force disproportionnée par rapport à l'objet de son intervention. Sinon, il pourrait être sanctionné par le Comité de déontologie policière. Bien sûr, pour porter plainte, il faut être en mesure d'identifier le, la ou les responsables. C'est pourquoi les articles 5(2) et 5(3) du Code de déontologie obligent un policier ou une policière à s'identifier à la demande d'un individu et à porter en tout temps une marque d'identification visible. Parmi les autres normes de conduite énoncées dans le Code de déontologie, il est dit que les forces policières ont le devoir de ne pas proférer de langage ordurier, de menaces, ni de manquer de respect, etc. Malheureusement, trop souvent les manifestations sont des zones de non-droit où de nombreuses atteintes au Code de déontologie sont faites. Il est donc particulièrement important de dénoncer ces comportements fautifs à la Commission de déontologie policière afin de s'assurer que les forces policières se sentent contraintes de respecter la loi.

L'Équipe de surveillance des interventions policières (<http://esipuqam.wordpress.com>), constituée d'étudiants et étudiantes en droit, a pour mandat d'observer et de documenter les interventions policières menées lors des actions et manifestations étudiantes. Toute personne ayant des informations, photographies ou vidéo qui pourraient démontrer des comportements douteux des forces policières est fortement invitée à nous les faire parvenir. La confidentialité est totalement garantie (esipuqam@gmail.com).

MANIFESTATION NATIONALE

CONTRE LA HAUSSE DES FRAIS DE SCOLARITÉ

JEUDI 22 MARS

13H À LA PLACE DU
CANADA, MONTRÉAL

www.bloquonslahausse.com

CLASSE